

Communauté d'agglomération Seine-Eure

Sujet	CR de la balade territoriale thématique patrimoine
Auteurs	Antonin Lafaye, Pauline Carde
Destinataires	Apolline Taudière, Cindy Moutoussamy
Date	3 mai 2018

Lieu : Acquigny

Date et heure : 29 novembre 2017 / 14h – 15h30

Nombre de participants : 14 (dont 7 habitants)

Animation

- > Thierry DELAMARE, Vice-président en charge du PLUi-H, Communauté d'agglomération Seine-Eure
- > Delphine BUTELET, Chargée de mission mise en valeur du patrimoine, Communauté d'agglomération Seine-Eure
- > Florian DUREL, Chef de projet PLUi, Communauté d'agglomération Seine-Eure
- > Lucy MORIN, Animatrice sites Natura 2000, Communauté d'agglomération Seine-Eure
- > Maxime LEMAIRE, Animateur concertation, Epiceum
- > Antonin LAFAYE, Chef de projet et animateur concertation, Epiceum

1 Accueil des participants et présentation de l'itinéraire

- > Mot d'accueil de Thierry DELAMARE, vice-président de l'agglomération en charge du PLUi-H qui évoque le patrimoine bâti sur le territoire de l'Agglomération mais également son patrimoine naturel avec la présence de ces coteaux. Ces derniers lui confèrent un cachet particulier, remarquable.
- > Présentation des objectifs et du déroulement de la balade par Maxime LEMAIRE. Après avoir défini plus techniquement le sujet du patrimoine et son importance dans le projet de territoire, il explique le rôle du PLUi-H dans la mise en œuvre opérationnelle de la valorisation ou la préservation du patrimoine naturel et bâti. Enfin, il donne le parcours de la balade ainsi que des indications sur sa durée.
- > Des cartes postales anciennes vont circuler lors de la balade afin de souligner l'évolution du bâti à Acquigny.
- > Départ de la Mairie.

2 Première halte : espace face à l'église – Promenade du petit pont

Delphine BUTELET questionne la notion de patrimoine bâti : qu'est-ce qui fait le patrimoine ? Peut-on parler de patrimoine à partir du moment où on a de l'ancien ? Elle rappelle le processus et les instances qui permettent d'établir le classement permettant d'inscrire un bâtiment ou un lieu au patrimoine et donc à un niveau de protection :

- C'est d'abord le rôle du service régional de l'inventaire général, qui recense ce qui fait le patrimoine. Il répertorie à la fois des services accessibles à tous et certains bâtiments sur lesquels il souhaite attirer l'attention.
- Dans le PLUi-H, il est possible de répertorier d'autres bâtiments, mais il est toutefois impossible de tous les répertorier, car ils n'évoluent pas de la même manière.
- Le rôle des archives départementales de l'Eure est également évoqué.
- Certains bâtiments sont classés monuments historiques par le/la Ministre en charge de la Culture, ou bien par le Préfet.

Cette richesse des instances et des procédures permet de prendre en compte la richesse du patrimoine pour établir un niveau de protection adapté : un château, une église ou une maison de bourg habitée ne bénéficieront pas du même niveau de protection.

En l'occurrence, Acquigny comporte de nombreux édifices protégés au titre de monuments historiques, des sites classés et inscrits. La rue de l'Eglise notamment est inscrite au titre des monuments historiques.

Thierry DELAMARE questionne l'inscription des châteaux privés, qui constitue une réelle contrainte pour les particuliers. En effet, lorsqu'un patrimoine privé est inscrit, un certain entretien est obligatoire (artisans qualifiés, MOF...) et extrêmement coûteux. Il soulève la notion de survie économique de ces espaces : le coût d'entretien rédhibitoire pouvant conduire à l'abandon.

3 Deuxième halte : angle de la rue Sainte Maure et de la promenade du petit pont

Lucy MORIN explique que la notion de patrimoine naturel induit l'idée de préservation, et qu'elle recouvre différents aspects :

- > le patrimoine sauvage, comme les rivières
- > le patrimoine minéral, qui se réfère à la géologie
- > le patrimoine issu d'interactions entre l'Homme et la nature, comme les prairies pâturées ou les coteaux
- > le patrimoine remarquable, comme le réseau Natura 2000 qui rassemble des espaces naturels rares et sensibles
- > le patrimoine naturel ordinaire, comme les haies, les arbres, ...
- > le patrimoine génétique, comme les pommes normandes
- > le patrimoine protégé par intérêt écologique au niveau national, comme les ZNIEFF

Elle poursuit en expliquant que certaines zones sont faciles à protéger (à l'image des zones Natura 2000), mais que d'autres nécessitent des aménagements. Comment combiner déplacements doux, corridors écologiques et déplacements motorisés parfois indispensables au sein de ces espaces ? L'équation peut se révéler complexe.

Florian DUREL évoque le Schéma régional de cohérence écologique qui permet de prendre en compte à l'échelle des régions les notions de trames vertes et bleues pour assurer des continuités écologiques sur des espaces plus étendus. Florian compare ce document à une photo pixélisée, qu'il s'agit aujourd'hui de rendre nette.

Florian DUREL rappelle par ailleurs la liste assez exhaustive des références à la notion de patrimoine :

- > les périmètres de protection des abords des monuments historiques définis par l'architecte des bâtiments de France (cercles de 500 m)
- > le fait que le code de l'urbanisme autorise les collectivités à identifier des sites naturels ou bâtis à mettre en valeur.

- > le fait que le maire, de son propre chef, peut également mettre en avant certains bâtiments.
- > la distinction entre petit et grand patrimoine

Thierry DELAMARE explique qu'il serait intéressant que le bureau d'études accompagne les maires dans ce repérage des bâtis. Il souligne également qu'Acquigny illustre bien la diversité des murs.

4 Troisième halte : angle de la rue de la gare et de la rue Aristide Briand

Delphine BUTELET évoque différents types d'évolution des patrimoines présents à cette halte, autour notamment de la question des colombages et des toitures qui montrent les évolutions des bâtiments aux différentes époques. Elle montre la richesse architecturale de certaines belles demeures. Un participant souligne que certains films ont été tournés dans le village. Florian DUREL explique que cette halte est intéressante également pour repérer le patrimoine naturel. Il évoque notamment le linéaire d'arbres bordant la voie ferrée, en montrant que si l'un d'eux est abattu, il est important de le replanter pour assurer une continuité dans le paysage.

Un des participants questionne l'isolation de certains bâtiments en terme de style et du manque d'homogénéité qui peut en résulter. Il questionne la valeur patrimoniale de certains de ces derniers et l'impossibilité pour leurs habitants de pouvoir les faire évoluer à leur guise. Florian DUREL lui répond que cette harmonisation est un enjeu compliqué, notamment dans les espaces urbains régis par les Architectes des Bâtiments de France (ABF), et qu'il n'y a pas réellement de solution. C'est un sujet qu'il serait intéressant d'aborder lors des ateliers.

5 Dernière halte : rue de Louviers

Delphine BUTELET montre des cartes postales des lieux aux participants afin de leur faire prendre conscience des évolutions mais également des éléments de continuité en termes de bâti. Ceci illustre le fait que la Ville soit en constante évolution mais qu'il est possible de préserver au sein de cette évolution.

- les images des cartes postales seront jointes au bilan de la concertation -

6 Fin de la balade

Thierry DELAMARRE conclut la balade en donnant rendez-vous aux participants pour l'atelier.